



Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 26 février 2021 à 08.30 heures dans la salle 'Museksall' à Kehlen dans la rue du Centre numéro 8 pour délibérer sur les objets suivants:

ORDRE DU JOUR

Séance publique

Communications

1. Règlement communal concernant le fonctionnement de la photo-vidéothèque de la commune de Kehlen;
2. Indemnités relatives à la photo-vidéothèque de la commune de Kehlen;
3. Lotissements de terrains à Nospelt dans des zones soumises à un plan d'aménagement particulier 'quartier existant';
4. Devis concernant le réaménagement du croisement de la rue des Champs avec la rue Brameschhof à Kehlen;
5. Devis concernant la rénovation et la mise en peinture de l'intérieur et de la façade de l'église à Keispelt avec mise en état des alentours du cimetière;
6. Convention et projet d'exécution relatifs à la réalisation de l'infrastructure et à la construction d'immeubles du lotissement 'Bei Oidebiërg' à Nospelt dans la rue de Dondelange;
7. Compromis de vente à Nospelt dans la rue de Dondelange au lieu-dit 'Uedebierg';
8. Acte concernant la succession de feu Monsieur Jean Feyen;
9. Syndicat intercommunal SICONA - Convention concernant la réalisation de projets de protection de la nature;
10. Constitution de servitudes à Kehlen avec Creos Luxembourg S.A.;
11. Convention tripartite 2021 relative au 'Club Senior Kehlen';
12. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins;
13. Création de cinq postes de salarié à tâche manuelle dans la carrière E pour les besoins du service de régie communal;

Communications

A huis clos

14. Démission d'une infirmière en pédiatrie aux structures d'accueil de la commune de Kehlen;
15. Structures d'accueil de la commune de Kehlen - Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé);
16. Structures d'accueil de la commune de Kehlen - Modification de la tâche d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social;
17. Administration Communale de Kehlen - Avancement au groupe 8 d'une employée communale.

Ainsi arrêté à Kehlen, le 19 février 2021

Réf. : CC-2021.02.26-00

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président,
Félix Eischen,

Le secrétaire,
Mike Back,

